



8, Port Saint Sauveur - 31000 Toulouse (France)

Tél. (33).05.67.700.400 / Fax (33).05.67.700.401
Courrier électronique: courrier@messant.fr

Organisme de formation enregistré sous le numéro 73 31 05173 31

FORMATION

La réforme de la formation professionnelle

21 novembre 2014

de 9 h à 17 h

La Loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 *relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale* a notamment concrétisé les résultats des négociations paritaires issues de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 14 décembre 2013 « *relatif à la formation professionnelle* ».

Complétant certaines dispositions déjà instaurées par la Loi dite de « *sécurisation de l'emploi* » du 14 juin 2013, elle bouleverse le paysage de la formation professionnelle français et change radicalement l'approche de cette matière, tant en termes de responsabilité des employeurs vis à vis de la formation de leurs salariés que de règles de financement ou encore d'objectifs à privilégier en ce domaine.

L'objectif de cette formation est de rendre compte, de manière détaillée, de la réglementation en vigueur, aujourd'hui et à très court terme, l'essentiel de la réforme ayant vocation à être opérationnel le 1^{er} janvier 2015

Elle intègre les plus récentes évolutions réglementaires, et les principaux enseignements tirés de la jurisprudence.



PROGRAMME

Rappel des principes légaux régissant la Formation professionnelle

Obligations générales pesant sur l'employeur

Gestion de l'employabilité et de l'évolution professionnelle des salariés

L'obligation jurisprudentielle de formation et d'adaptation

L'obligation générale de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs

L'apparition d'un « droit à la qualification » pour les salariés

Incidences juridiques et judiciaires, sanctions et incitations

La détermination de la politique de formation dans l'entreprise

Entreprises pourvues de Comité d'Entreprise :

L'objet de la négociation & la participation des représentants du personnel

Toutes entreprises : l'entretien professionnel

Objectif : la concertation avec le salarié et le maintien de son employabilité

Entretien systématique à échéances régulières : tous les 2 ans

Entretien après retour de certains congés

Bilan de formation tous les 6 ans

La concrétisation de la formation dans l'entreprise avec la réforme

Le Conseil en Evolution Professionnelle (CEP)

Le rôle du personnel d'encadrement dans l'entreprise

Le Compte Personnel de Formation (CPF) pour tous en 2015 et la suppression du DIF

La redéfinition des formations éligibles :

- *préparation, développement des compétences, perfectionnement...*
- *critères d'éligibilité et finalités*

Le Plan de formation : caractère non obligatoire mais importance accrue depuis la réforme

Le statut du salarié en formation : temps de travail, allocation, déplacement, protection sociale..

Le retour du salarié après la formation : quelles incidences ?

Le refus ou le non-respect de ses obligations de formation par le salarié

Le financement de la formation

L'obligation de financement

La déclaration annuelle de formation et ses évolutions à venir

Les relations avec les OPCA et le FPSPP : quels financements ? quelles modalités ?

Mise en place de nouvelles contributions uniques selon l'effectif : taux et utilisation des fonds

Modalités de prise en compte des franchissements de seuils prévues par la réforme

Traitement fiscal des dépenses réellement engagées au bénéfice des salariés

Les dispositifs particuliers

Contrat et période de Professionnalisation : étendue des modifications

Contrat d'apprentissage : évolutions

L. n° 2013-504 du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi

L. n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale

ANI du 14 décembre 2013 relatif à la formation professionnelle

Formation dispensée en alternant règles légales, exemples jurisprudentiels récents et cas pratiques